



L'INMPI est affilié à l'OIML

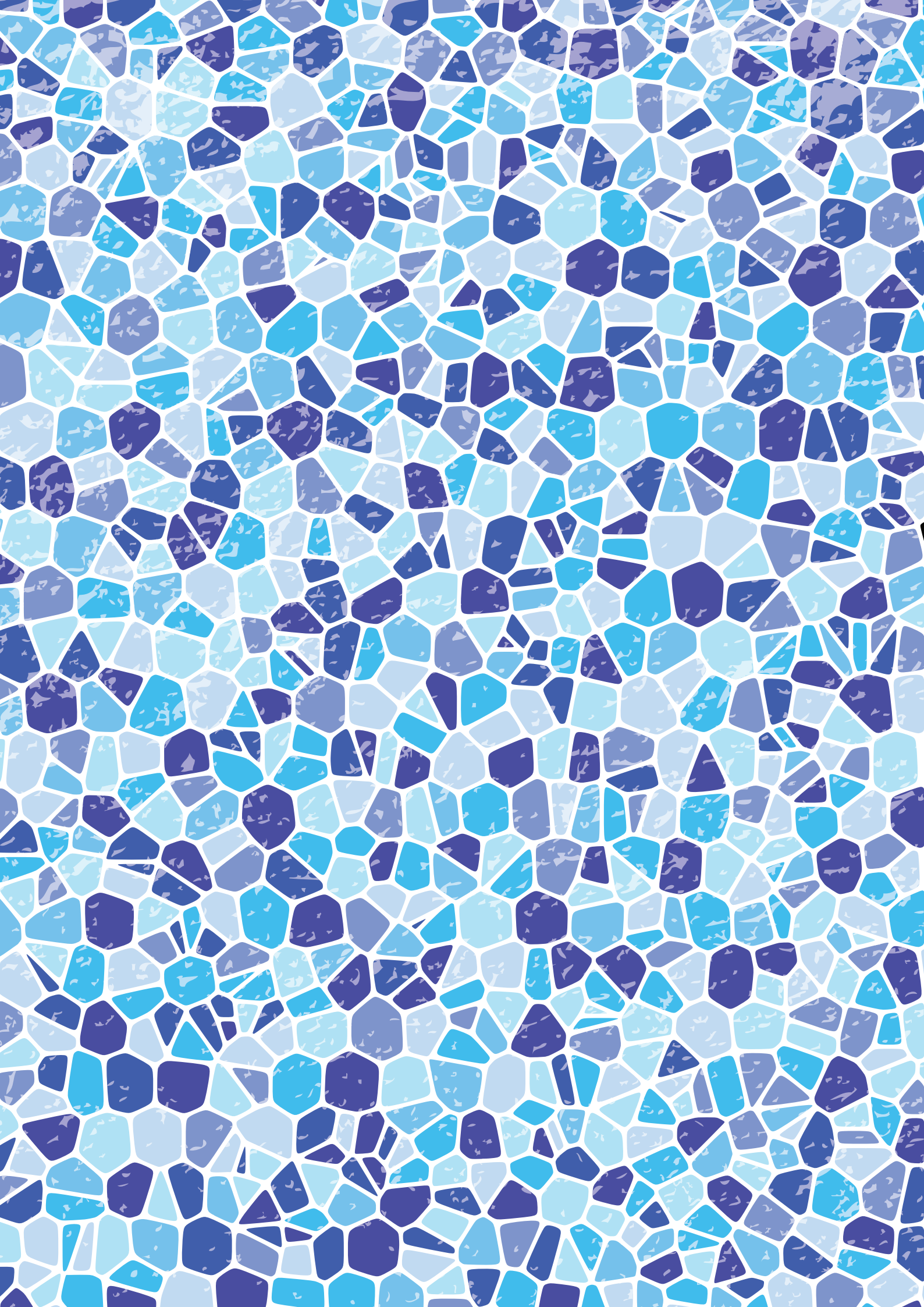


EN BREF

**l'Institut de Normalisation
et de Métrologie pour les
Pays Islamiques**



www.smiic.org



L'INSTITUT DE NORMALISATION ET DE METROLOGIE POUR LES PAYS ISLAMIQUES

SOMMAIRE

04	INTRODUCTION
06	PRESENTATION DE L'OCI
07	PRESENTATION DE L'INMPI
08	VISION ET MISSION
09	OBJECTIFS
10	HISTOIRE DE L'INMPI
13	PLAN STRATEGIQUE 2016-2020 DE L'INMPI
14	STRUCTURE DE L'INMPI
16	CONSEIL DE GESTION DE LA NORMALISATION (CGN) ET LES COMITES TECHNIQUES (CT)
18	INMPI COMITE DES NORMES POUR L'EVALUATION DE LA CONFORMITE (CCA)
19	CONSEIL DE LA METROLOGIE (CM)
21	CONSEIL DE L'ACCREDITATION (CA)
22	COMITE CONSULTATIF PERMANENT (CCP)

FR

Juillet 2017, Istanbul-TURQUIE



Les normes
sont essentielles
pour les économies
émergentes des États
Membres de
l'OCI.

INTRODUCTION


La normalisation, la métrologie et l'accréditation sont essentielles pour accélérer le développement des économies. Cette approche favorisera une compréhension commune dans tous les pays. Un cadre commun de normalisation, de métrologie et d'accréditation élimine les obstacles au commerce et facilite le commerce entre les États Membres de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et le monde entier. A l'ère de la mondialisation et de l'interdépendance économique, les pays doivent travailler ensemble pour établir des économies fondées sur la connaissance, entièrement fonctionnelles et durables.

Une infrastructure de qualité est nécessaire pour le développement durable d'un pays, sa pleine participation au commerce international et pour pouvoir satisfaire les exigences techniques du système commercial multilatéral. La normalisation,

la métrologie et l'accréditation sont trois «piliers» distincts, mais interconnectés et interdépendants, qui sont essentiels pour développer une infrastructure de qualité. La normalisation, la métrologie et l'accréditation sont les principaux éléments de base, ils font partie du mix technique intégré qui est nécessaire pour qu'un pays puisse se négocier tant sur le plan bilatéral que dans le système commercial multilatéral.

Le rôle des organismes nationaux de normalisation (ONN) a évolué au cours des 50 dernières années. Les effets de la mondialisation ont nécessité une coordination et une collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et régionaux.

Les ONN doivent veiller à ce que leur système de normalisation soit harmonisé avec les normes régionales et internationales.



Un cadre
commun de
normalisation, de métrologie
et d'accréditation élimine
les obstacles au commerce et
facilite le commerce entre les
États Membres de
l'OCI et le monde
entier.

“ Nous avons tous quelque chose que nous pouvons nous enseigner. La collaboration entre les Pays Islamiques aidera l'utilisation judicieuse et efficace des ressources limitées. ”

Les normes sont essentielles pour les économies émergentes des Pays Islamiques. Les Pays Islamiques en développement ont des trajectoires et des besoins historiques différents par rapport aux pays développés. Les Pays Islamiques ont des besoins et des problèmes spécifiques, qu'ils comprennent eux-mêmes mieux, par exemple halal. C'est un problème qui touche le cœur de tous les Pays Islamiques. Un cadre de normalisation commun est fondamental pour le développement du halal, du tayyib, de la bonne qualité des aliments, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques, des cosmétiques, etc. La collaboration entre les Pays Islamiques aidera l'utilisation judicieuse et efficace des ressources

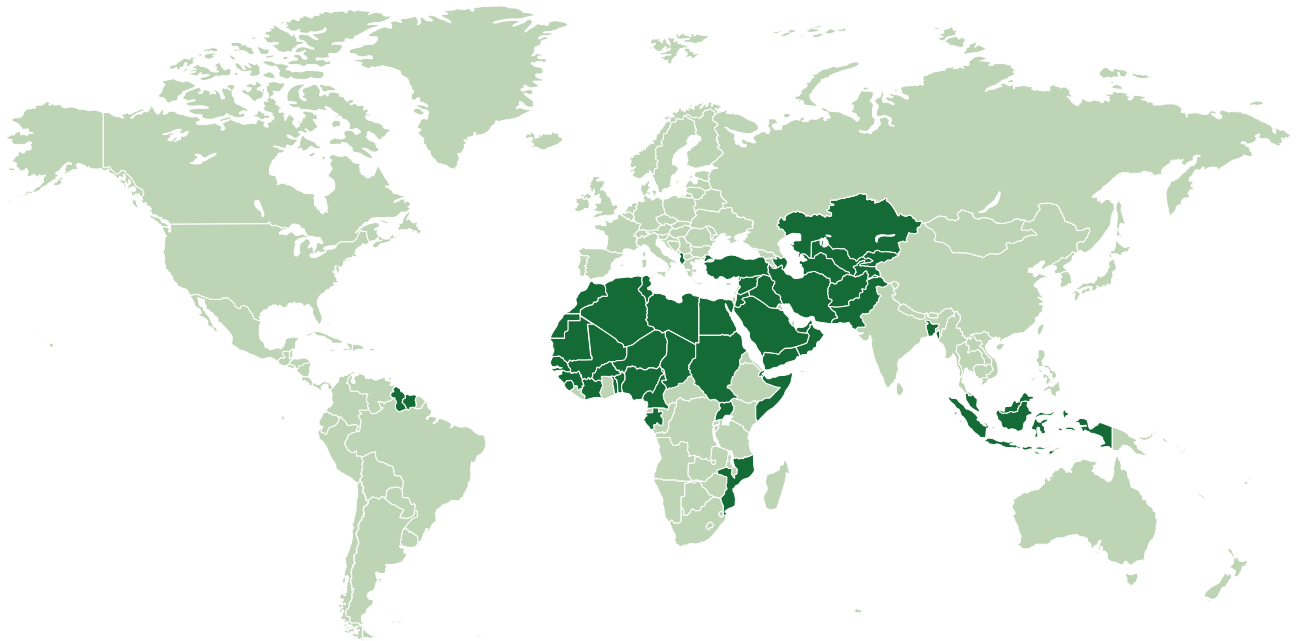
limitées. Simultanément, la promotion de l'amélioration des pays les moins avancés (PMA) augmentera la croissance et l'accès au marché des Pays Islamiques.

L'établissement de normes et leur examen nécessitent une évaluation régulière. Les conseils politiques ponctuels ne sont pas suffisants. Un institut comme l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (INMPI) est impératif. Afin de développer des économies basées sur la connaissance entièrement fonctionnelles et durables, les Pays Islamiques doivent collaborer et coopérer pour y parvenir. C'est pourquoi l'INMPI a été créée.

PRESENTATION DE L'OCI



Organisation de la coopération islamique



L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est la deuxième organisation intergouvernementale après les Nations Unies, qui compte 57 pays répartis sur quatre continents.

L'Organisation est la voix collective du monde Musulman assurant la sauvegarde et la protection des intérêts du monde Musulman dans l'esprit de la promotion de la paix et de l'harmonie internationales entre les différentes personnes du monde.

L'OCI vise à aider collectivement à améliorer et à développer l'infrastructure, le commerce et les économies de ses États Membres. L'un des domaines prioritaires est d'aider à accroître le commerce intra et inter-OCI.

"Pour des informations détaillées :
<http://www.oic-oci.org>

Il est devenu essentiel de prendre des mesures pour établir une infrastructure de normalisation puissante entre les États Membres de l'OCI et, par conséquent, l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques a été créé par l'OCI.

PRESENTATION DE L'INMPI



L'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (INMPI) est un organe affilié à l'OCI et il représente un mécanisme solide pour élaborer des normes OCI/INMPI pour les États Membres et éliminer les facteurs liés aux normes couvrant les produits, les processus et les systèmes, susceptibles d'affecter défavorablement le commerce entre les États Membres. Les normes qui sont préparées et publiées par l'INMPI sont appelées normes OCI/INMPI. Simultanément, l'INMPI prépare les normes OCI/INMPI qui visent à permettre aux États Membres de profiter pleinement des avantages économiques que procurent les normes. L'INMPI met en place un système d'évaluation de la conformité dans le but d'accélérer l'échange de matériaux, produits manufacturés et produits entre les États Membres, en commençant par la reconnaissance mutuelle.

L'INMPI vise également à uniformiser les activités de métrologie, d'essais en laboratoire et de normalisation entre les États Membres et à proposer des formations au personnel des États Membres dans le domaine de la normalisation et de la métrologie en utilisant les moyens existants et en partageant l'information et l'expérience accumulées.



L'INMPI est
un mécanisme solide
pour l'harmonisation
des normes entre
Membres de
l'OCI.

VISION

Devenir un acteur de premier plan en faisant une contribution essentielle à l'amélioration de l'économie et au bien-être de ses États Membres en établissant une infrastructure de qualité et des normes de haute qualité

MISSION

Elaborer des normes harmonisées et autres normes spécifiques pertinentes à travers un processus de normalisation volontaire pour accélérer l'échange de biens et de services entre les Organismes/États Membres visant l'uniformité dans les activités de métrologie, de services de laboratoire, de normalisation et d'accréditation qui soutiennent la croissance économique durable, dans le cadre de la protection de la santé et de l'environnement, de la promotion de l'innovation et de l'assurance de salubrité

Éliminer obstacles techniques au commerce afin de bénéficier des avantages économiques.

OBJECTIFS

Les objectifs de l'Institut de Normalisation et de métrologie pour les pays islamiques (INMPI) sont les suivants:

1

S'efforcer à réaliser les normes OCI/ INMPI dans les États membres et d'éliminer tout facteur susceptible d'avoir des effets préjudiciables sur les échanges entre les États membre en ce qui concerne les normes relatives aux produits, aux processus et aux systèmes.

2

Préparer les normes OCI / INMPI devant permettre aux États membres de profiter pleinement des avantages économiques que procurent les normes.

3

Établir un système d'évaluation de la conformité dans le but d'accélérer l'échange de matériaux, de produits manufacturés et de produits entre les États membres, en commençant par la reconnaissance mutuelle.

4

Assurer l'uniformité de la métrologie, des tests de laboratoire et des activités de normalisation entre les États membres.

5

Assurer aux États membres; grâce au système de partage des charges, les services d'étalonnage et de métrologie, qui nécessitent d'important investissements et dépenses.

6

Assurer l'éducation et de la formation du personnel des États membres dans le domaine de la normalisation et de la métrologie en utilisant les moyens disponible et en partageant l'information accumulées et l'expérience acquises.

7

Fournir des services de documentation et d'information en rapport avec les normes et les problèmes liés aux besoins des États membres dans ce domaine.

8

Fournir une assistance technique aux États membres de l'OCI qui ne possèdent pas de tels organismes de normalisation en vue de leur permettre d'établir leur propre organisme de normalisation.



L'HISTOIRE DE L'INMPI

L'idée d'établir un mécanisme solide pour l'harmonisation des normes entre les Pays Islamiques remonte à la 1ère réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale de l'OCI (COMCEC) en 1984. Le Groupe d'experts de la normalisation (GEN) qui a été créé en 1985 à cette fin a travaillé à cette fin et son travail a abouti à l'approbation du Statut de l'INMPI à la 14ème réunion du COMCEC en 1998.

Le statut de l'INMPI a d'abord été soumis aux États Membres pour la signature lors de la 15ème réunion du COMCEC tenue à Istanbul en République de Turquie du 4 au 1er novembre 1999.

Le Statut est entré en vigueur après avoir rempli l'exigence de ratification de 10 États Membres de l'OCI en mai 2010 et l'Institut a été créé en août 2010. L'INMPI est affilié à l'OCI et son siège est situé à Istanbul en République de Turquie.

13 États Membres de l'OCI (par ordre alphabétique) qui ont ratifié le Statut de l'INMPI sont (en 2010):

- 1- République Algérienne Démocratique et Populaire,
- 2- République du Cameroun,
- 3- République de Guinée,
- 4- Royaume Hachémite de Jordanie,
- 5- Libye,
- 6- République du Mali,
- 7- Royaume du Maroc,
- 8- République Islamique du Pakistan,
- 9- République de Somalie,
- 10- République du Soudan,
- 11- République de Tunisie,
- 12- République de Turquie, et
- 13- Émirats Arabes Unis.

DATES IMPORTANTES

1984 Lors de la 1ère réunion du Comité Permanent pour la Coopération Economique et Commerciale (COMCEC) présidée par le Président Turc en 1984, il a été souligné que les organismes de normalisation des États Membres devraient harmoniser leurs normes nationales en vue d'éliminer les obstacles techniques aux échanges et développant ainsi le commerce entre eux.

1985-1997 Selon les résolutions du Groupe d'experts et du Comité de coordination qui ont eu 14 réunions entre 1985-1997, il a été décidé d'établir l'Organisation des normes et de la Métrologie pour les Pays Islamiques (SMOIC).

1996 Le Groupe d'experts a décidé de soumettre le projet de statut à la 12ème réunion du COMCEC.

1997 Projet de statut soumis à la 12ème réunion du COMCEC, où il a été décidé que le statut soit examiné techniquement et judiciaire dans le cadre des avis reçus des membres et le nom du SMOIC modifié à l'Institut de Normalisation et de Métrologie pour les Pays Islamiques (INMPI).

1998 Le projet de statut révisé de l'INMPI soumis à la 14ème réunion du COMCEC du 1er au 04 novembre 1998 en tant que point de l'ordre du jour (article 7) et approuvée.

1999 Le statut de l'INMPI a d'abord été soumis aux États Membres à la signature lors de la 15ème réunion du COMCEC du 4 au 1er novembre 1999 à Istanbul.

2010 Le statut de l'INMPI est entré en vigueur après avoir rempli l'exigence de ratification de 10 États Membres de l'OCI en mai 2010. La 1ère Assemblée Générale de l'INMPI s'est tenue le 2 août 2010.

- 2011**
- Le Secrétariat Général de l'INMPI a ouvert ses activités au siège de l'INMPI à Istanbul, en Turquie avec 13 États Membres de l'INMPI.
 - La 1ère réunion du Conseil D'Administration de l'INMPI a eu lieu en janvier 2011 et a été créé le Comité Technique (CT) 1 sur les questions alimentaires Halal.
 - La première réunion de CT1 a eu lieu à Yaoundé, République du Cameroun, les 16 et 17 mai 2011 avec la participation de 33 représentants de divers États Membres de l'OCI.
 - CT1 a examiné et adopté les trois documents, avec les contributions des 39 États Membres de l'OCI- GEN et de l'IIFA, en tant que normes OCI/ INMPI, à savoir
 - OCI/INMPI 1: 2011, Les Directives Sur L'alimentation Halal,

DATES IMPORTANTES

- OCI/INMPI 2: 2011, Directives pour les Organismes Assurant la Certification Halal et
- OCI/INMPI 3: 2011, Directives pour l'Organisme d'Accréditation Halal Accréditant les Organismes de Certification Halal.

2012 Les Membres de l'INMPI ont augmenté à 20,6 nouveaux CT, Comité d'Accréditation et Comité de Métrologie ont été créés et ont tenu leur première réunion lors du Forum INMPI 2012.

2013 Les Membres de l'INMPI ont augmenté à 29 (dont 1 avec statut d'observateur). L'atelier INMPI pour les États membres de l'OCI-PMA a eu lieu.

2014 Les Membres de l'INMPI ont augmenté à 31 Membres. (Dont 2 au statut d'observateur)

- 2015**
- Système d'Information de l'INMPI (INMPI IS) lancé.
 - Stratégie et plan d'action ont été créés pour étudier et finaliser le plan stratégique de l'INMPI.
 - CT8 Cuir et des Matières de Tannage et CT9 Textiles et Produits Connexes établis.

- Plan Stratégique de l'INMPI 2016-2020 adopté.
- INMPI/CCA (Comité INMPI sur les normes pour l'évaluation de la conformité) établi.

2016 • Les membres de l'INMPI ont augmenté à 36 membres (dont 3 avec statut d'observateur).

- 5 nouvelles CT établies (CT10 Chaîne d'Approvisionnement Halal, CT11 Systèmes de Gestion Halal, CT12 Transport de Marchandises Dangereuses, CT13 Bijoux, CT14 Pétrole et Produits Pétroliers).

2017 • OCI/INMPI 5: 2017, Directives Générales sur la Sécurité et la Santé au Travail (SST) adoptées et publiées.

- Règlement interne de l'INMPI (Statut, Règlement intérieur, Règlement financier et Règlement des fonctionnaires) révisé à la 11e Assemblée générale. Une nouvelle structure organisationnelle est entrée en vigueur le 7 mai 2017.
- Le Conseil de Gestion de la Normalisation, le Conseil de l'Accréditation, le Conseil de la Métrologie ont été reconstruits et un comité consultatif permanent créé.

PLAN STRATEGIQUE de L'INMPI 2016-2020

APPROCHE STRATEGIQUE 2016-2020

Elaborer des normes de qualité élevée qui pourraient être utilisées aux niveaux régional et international

Améliorer la confiance de la société et l'infrastructure de qualité

Améliorer la connectivité et l'intégration entre les membres

Développer le réseautage pour réussir

Développer et améliorer l'utilisation des ressources et des capacités

Le plan stratégique de l'INMPI a été élaboré par les États Membres de l'INMPI en prenant en considération les objectifs de l'INMPI et les besoins des membres. Le développement des normes en fonction des besoins de ses membres est une priorité principale de l'INMPI et l'INMPI mettra l'accent sur la formation et la participation active des experts dans le processus de normalisation. Simultanément, l'INMPI encouragera l'adoption et la mise en œuvre des normes OCI/INMPI par ses membres. L'INMPI protégera les intérêts mondiaux des États Membres de l'OCI sur les questions techniques et sera la voix commune des États Membres de l'OCI sur le système d'évaluation de la conformité Halal. Conformément aux objectifs de l'INMPI, le plan comprend également la poursuite de la coordination des réunions, des formations et des

projets communs pour le renforcement des capacités. Ce sont quelques-uns des objectifs mentionnés dans le plan et des informations complémentaires sur le plan peuvent être obtenues sur le site Web de l'INMPI sur : <https://www.smiic.org/fr/smiic-strategic-plan>.

Dans le but de mettre en œuvre le Plan Stratégique de l'INMPI 2016-2020, le document principal sur les activités stratégiques / actions est préparé pour une période de deux ans qui comprend les activités / actions prévues, les résultats escomptés, les principaux facteurs de réussite, le calendrier et les principaux indicateurs de performance pour le suivi et la vérification. Il s'agit d'un document de travail qui aide à atteindre les objectifs du plan pour une période de deux ans.

STRUCTURE DE L'INMPI

La structure de l'Institut est composée des organes suivants:

1. L'ASSEMBLEE GENERALE

2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

a. Le Conseil de Gestion de la Normalisation

b. Le Conseil de la Métrologie

c. Le Conseil de l'Accréditation

d. Le Comité Consultatif Permanent

3. LE SECRETARIAT GENERAL

L'ASSEMBLEE GENERALE

est l'organe de décision suprême de l'INMPI. L'Assemblée Générale a tous les pouvoirs nécessaires pour atteindre l'objectif de l'Institut.

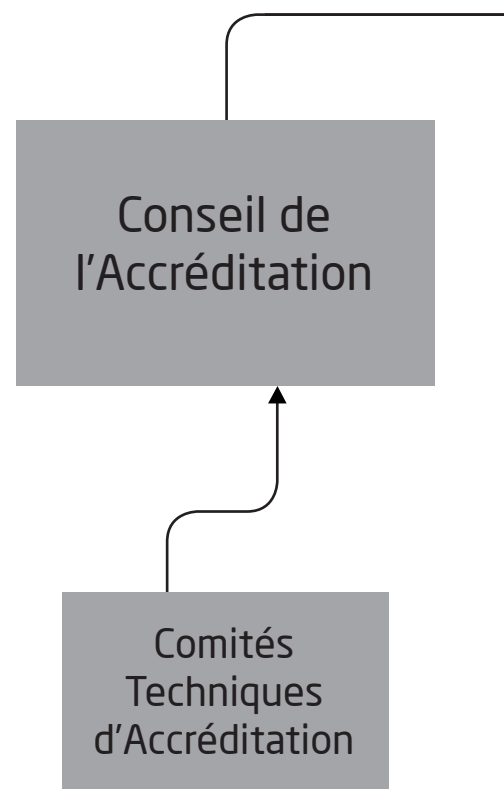
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

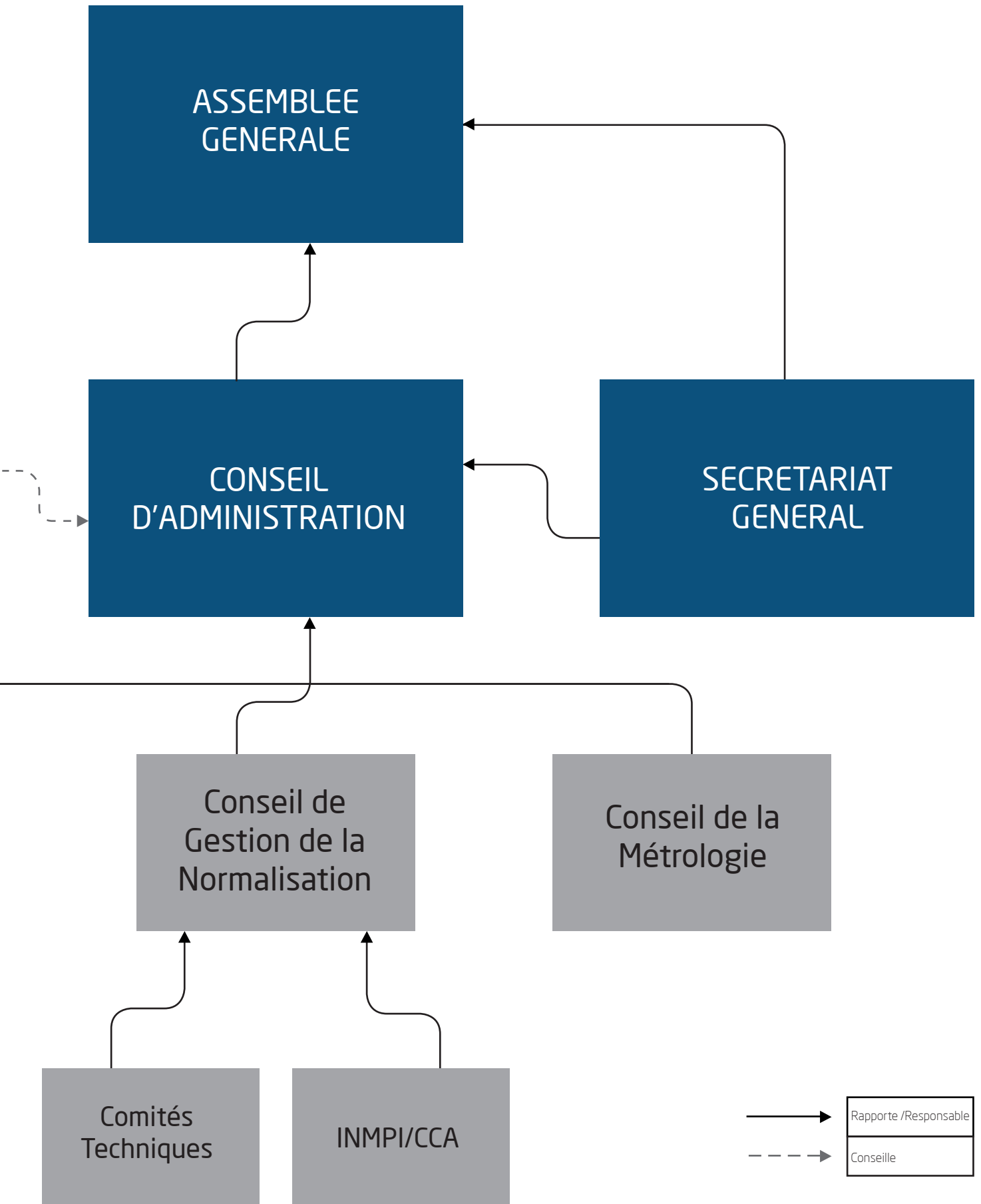
est l'organe chargé de la supervision de l'exécution des programmes, des plans et des activités de l'Institut. Le Conseil d'Administration est composé de treize membres, y compris le pays hôte en tant que membre permanent, élus par l'Assemblée Générale, sur la base d'une répartition géographique équitable, pour un mandat de trois ans. Tout membre du Conseil peut être réélu pour des conditions successives. Le Conseil élira un président et trois vice-présidents parmi ses membres pour un mandat de trois ans renouvelable pour des mandats successifs.

LE SECRETARIAT GENERAL

est l'organe responsable de la mise en œuvre des programmes, plans et décisions de l'INMPI; Il est dirigé par le Secrétaire Général de l'Institut. Le Secrétariat Général est composé de deux unités spécialisées en tant qu'instrument technique et formation et unité administrative et financière.

Comité Consultatif
Permanent





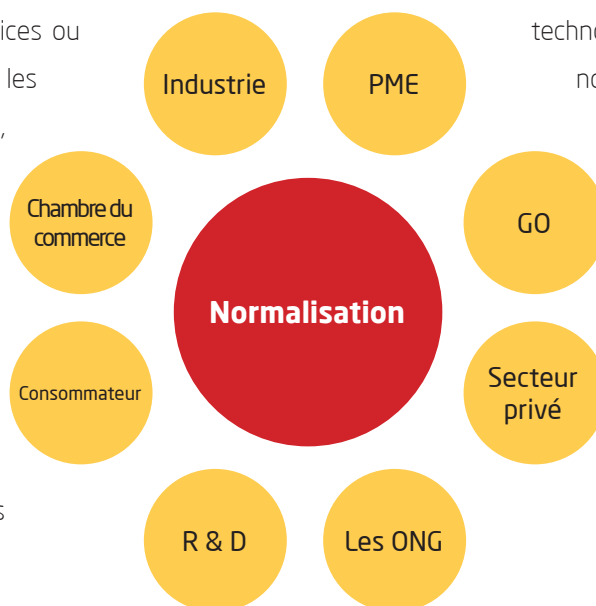
CONSEIL DE GESTION DE LA NORMALISATION (CGN) ET LES COMITÉS TECHNIQUES (CT)

Le CGN est l'organe chargé du développement des normes OCI/INMPI en coopération avec les États Membres et coordonne et supervise la performance des Comités Techniques (CT).

Les CT sont les principaux organismes qui forment la normalisation et sont composés d'experts des membres et le travail des CT est un effort totalement volontaire.

EN GENERAL

Une norme est un document, établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu. Il fournit des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour les activités ou leurs résultats, visant à atteindre le degré optimal d'ordre dans un contexte donné pour une utilisation commune et répétée. Les normes sont faites par des experts techniques et sont par consensus parmi ses parties



prenantes assurant un haut niveau de sécurité et de qualité des biens et des services tout en englobant la technologie de pointe. L'application des normes est volontaire et contribue au commerce international. La normalisation contribue non seulement au commerce international, mais aussi à l'infrastructure qui soutient la société, y compris l'éducation, la santé et l'environnement tout en favorisant la durabilité.

DANS LE CADRE DE L'INMPI

Les normes ne sont pas développées par l'organisation de normalisation elle-même, comme c'est le cas dans l'INMPI. La normalisation est assurée par divers comités techniques (CT). Les CT sont les principaux organismes qui dirigent la normalisation et sont composés d'experts des Membres et le travail des CT est un effort totalement volontaire.

Un CT est un organisme de décision technique doté d'un titre précis, d'un domaine d'application, d'un plan de travail stratégique et d'un programme de travail, établi au sein de l'INMPI. Un CT gère essentiellement la préparation des produits livrables de l'INMPI conformément à un plan de travail convenu.

Le principal devoir d'un CT est le développement et la maintenance systématique des normes OCI/INMPI selon des activités connexes dans un domaine de travail particulier (par exemple: CT 1 Questions Alimentaires Halal, etc.).

Un CT est composé d'un président, d'un secrétaire, des membres de l'INMPI et, le cas échéant, d'organismes de liaison.

Les CT de l'INMPI sont les suivants (en juillet 2017):

- CT1 Questions Alimentaires Halal
- CT2 Questions des Cosmétiques Halal
- CT3 Questions du Site de Service
- CT4 Efficacité Energétique et Energie Renouvelable
- CT5 Tourisme et Services Connexes
- CT6 Produits Agricoles
- CT7 Transport
- CT8 Cuir et des Matières de Tannage
- CT9 Textiles et Produits Connexes
- CT10 Chaîne d'Approvisionnement Halal
- CT11 Systèmes de Gestion Halal
- CT12 Transports de Marchandises Dangereuses
- CT13 Bijoux
- CT14 Pétroliers et Produits Pétroliers
- ...

Le travail de normalisation est géré par le Conseil de Gestion de la Normalisation de l'INMPI, qui traite de toutes les questions relatives à la planification stratégique, à la coordination, à la performance et au suivi des activités du comité technique.

Toutes les activités des comités techniques (activités de normalisation) sont menées via le Système d'Information l'INMPI (INMPI IS).

On peut accéder à l'INMPI IS via l'adresse suivante:
<http://is.smiic.org/auth/login>



INMPI COMITÉ DES NORMES POUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ (CCA)

L'évaluation de la conformité implique un ensemble de processus qui montrent que le produit, le service ou le système répond aux exigences d'une norme. Les principales formes d'évaluation de la conformité sont les essais, la certification et l'inspection.

Le Comité INMPI sur les Normes d'Évaluation de la Conformité (INMPI/CCA) est le comité qui travaille sur les questions relatives à l'évaluation de la conformité.

L'INMPI/CCA élaborera des politiques et publiera les normes OCI/INMPI liées à l'évaluation de la conformité et elle n'effectuera pas d'activités d'évaluation de la conformité.

le domaine d'application du comité est la préparation de politiques et de normes (y compris les lignes directrices, les critères, les spécifications techniques, etc.) pour les organismes impliqués dans les tests, l'étalonnage, la certification, l'inspection, l'accréditation et d'autres normes connexes, en particulier l'évaluation de la conformité halal et l'accréditation.

Les objectifs de l'INMPI/CCA sont les suivants:

- Étudier les moyens d'évaluer la conformité des produits, des processus, des services et des systèmes de gestion aux normes appropriées ou à d'autres spécifications techniques.
- Préparer les guides et normes OCI/INMPI relatifs à la pratique de l'essai, de l'inspection et de la certification des produits, des procédés et des services, ainsi qu'à l'évaluation des systèmes de gestion, des laboratoires d'essais, des organismes de contrôle, des organismes de certification, des organismes d'accréditation et leur fonctionnement et leur acceptation.
- Promouvoir la reconnaissance mutuelle et l'acceptation des systèmes d'évaluation de la conformité nationaux et régionaux et l'utilisation appropriée des normes OCI/INMPI pour les essais, l'inspection, la certification, l'évaluation et les finalités connexes.
- Proposer les normes régionales ou internationales reconnues à l'échelle mondiale au Secrétariat Général de l'INMPI pour adoption directe.

CONSEIL DE LA METROLOGIE (CM)

EN GENERAL

La métrologie est la science de la mesure. Il comprend des unités de mesure et leurs normes, instruments de mesure et leur champ d'application, ainsi que tous les problèmes théoriques et pratiques liés à la mesure.

La métrologie est classée dans trois domaines principaux:

- 1 - Métrologie scientifique,
- 2 - Métrologie industrielle et
- 3 - Métrologie légale.

La métrologie scientifique est une partie de la métrologie qui traite des problèmes communs à toutes les questions métrologiques indépendamment de la quantité mesurée.

Il couvre les problèmes théoriques et pratiques généraux concernant les unités de mesure, y compris leur réalisation et leur diffusion par des méthodes scientifiques, les problèmes d'erreurs et d'incertitudes dans la mesure et les problèmes de propriétés métrologiques des instruments de mesure.

Il existe différents domaines spécialisés de la métrologie scientifique, par exemple:

- La métrologie de masse traitant des mesures de masse;

- La métrologie dimensionnelle traitant des mesures de longueur et d'angle;
- La métrologie de la température traitant des mesures de la température;
- La métrologie électrique traitant des mesures électriques;
- La métrologie chimique traitant des mesures en chimie.

La métrologie industrielle traite des mesures de production et du contrôle de la qualité. Il couvre les procédures d'étalonnage, les intervalles d'étalonnage, le contrôle des processus de mesure et la gestion des instruments de mesure dans l'industrie afin de s'assurer qu'ils sont en conformité avec les exigences relatives à leur utilisation prévue.

La métrologie légale est une partie de la métrologie qui fait l'objet d'un contrôle juridique / réglementaire. Il est défini dans le Vocabulaire international de la métrologie légale comme une partie de la métrologie relative aux activités résultant des exigences légales et concernent la mesure, les unités de mesure, les instruments de mesure et les méthodes de mesure et qui sont effectués par des organismes compétents.

DANS LE CADRE DE L'INMPI

La métrologie constitue l'épine dorsale des normes et constitue l'un des principaux sujets de préoccupation pour L'INMPI. L'INMPI vise à uniformiser la métrologie et les tests de laboratoire entre les États Membres. À cette fin, l'Institut a créé le Conseil de la Métrologie de l'INMPI composé d'un président et de membres des instituts nationaux de métrologie des États Membres et des observateurs de l'INMPI. Pour atteindre cet objectif, l'Institut vise à réaliser les mesures indiquées ci-dessous:

- Avoir un inventaire des normes d'étalonnage existantes et établir une chaîne de traçabilité atteignant les normes de référence pour chaque unité de base.
- En tant qu'intermédiaire, pour toute unité, pour satisfaire aux exigences d'étalonnage qui peuvent survenir sur tout lien de la chaîne à établir. Il doit, par son équipe d'experts, certifier l'étendue de précision et de précision avec laquelle tout laboratoire d'étalonnage offre des services.
- Fournir des services de métrologie en utilisant de manière efficace les potentiels existants dans les États Membres et aider à résoudre leurs problèmes dans le domaine de la métrologie grâce à une recherche coordonnée.

“ Étant donné que la métrologie constitue l'épine dorsale des normes, l'uniformité de la métrologie et des tests de laboratoire entre les États Membres de l'OCI est l'un des objectifs de l'INMPI. ”

“ Accréditation: attestation de tiers liée à un organisme d'évaluation de la conformité transmettant une démonstration formelle de sa compétence pour mener à bien des tâches spécifiques d'évaluation de la conformité ”

CONSEIL DE L'ACCREDITATION (CA)

EN GENERAL

L'accréditation est un outil d'infrastructure de qualité qui prend en charge la crédibilité et de la valeur des travaux effectués par des organismes d'évaluation de la conformité et donc des attestations correspondantes émises par les (rapports d'essais et d'inspection, certificats d'étalonnage, certifications de systèmes de gestion, des produits et des personnes et autres attestations).

L'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité s'effectue conformément aux exigences acceptées à l'échelle mondiale énoncées dans les normes internationales qui définissent les critères de compétence pour la catégorie d'organisme d'évaluation de la conformité, en fonction des exigences sectorielles spécifiques et des documents d'orientation des organismes de coopération internationale et régionale des organismes d'accréditation.

Un produit ou service accompagné d'une attestation de conformité délivré par un organisme d'évaluation de la conformité accrédité inspire confiance quant à la conformité aux exigences spécifiques applicables. L'accréditation favorise ainsi l'élimination des barrières techniques au commerce. L'accréditation garantit au consommateur que les normes ont été respectées et que les certificats ont été délivrés de manière appropriée.

DANS LE CADRE DE L'INMPI

CA est l'organe qui mène des activités visant à créer un système d'accréditation dans les États Membres de l'OIC. CA est responsable de soutenir les actions visant à établir un système d'accréditation solide dans l'ensemble de l'OIC et à sensibiliser le concept d'accréditation dans les États Membres.

Le Conseil de l'Accréditation (CA) se compose de membres des organismes d'accréditation nationaux autorisés par les États Membres et les observateurs de l'INMPI.

Le président et 12 membres des organismes nationaux d'accréditation autorisés par les États Membres sont nommés ou élus par le Conseil d'Administration pour la gestion de CA, sur la base d'une répartition géographique équitable, conformément au règlement intérieur.

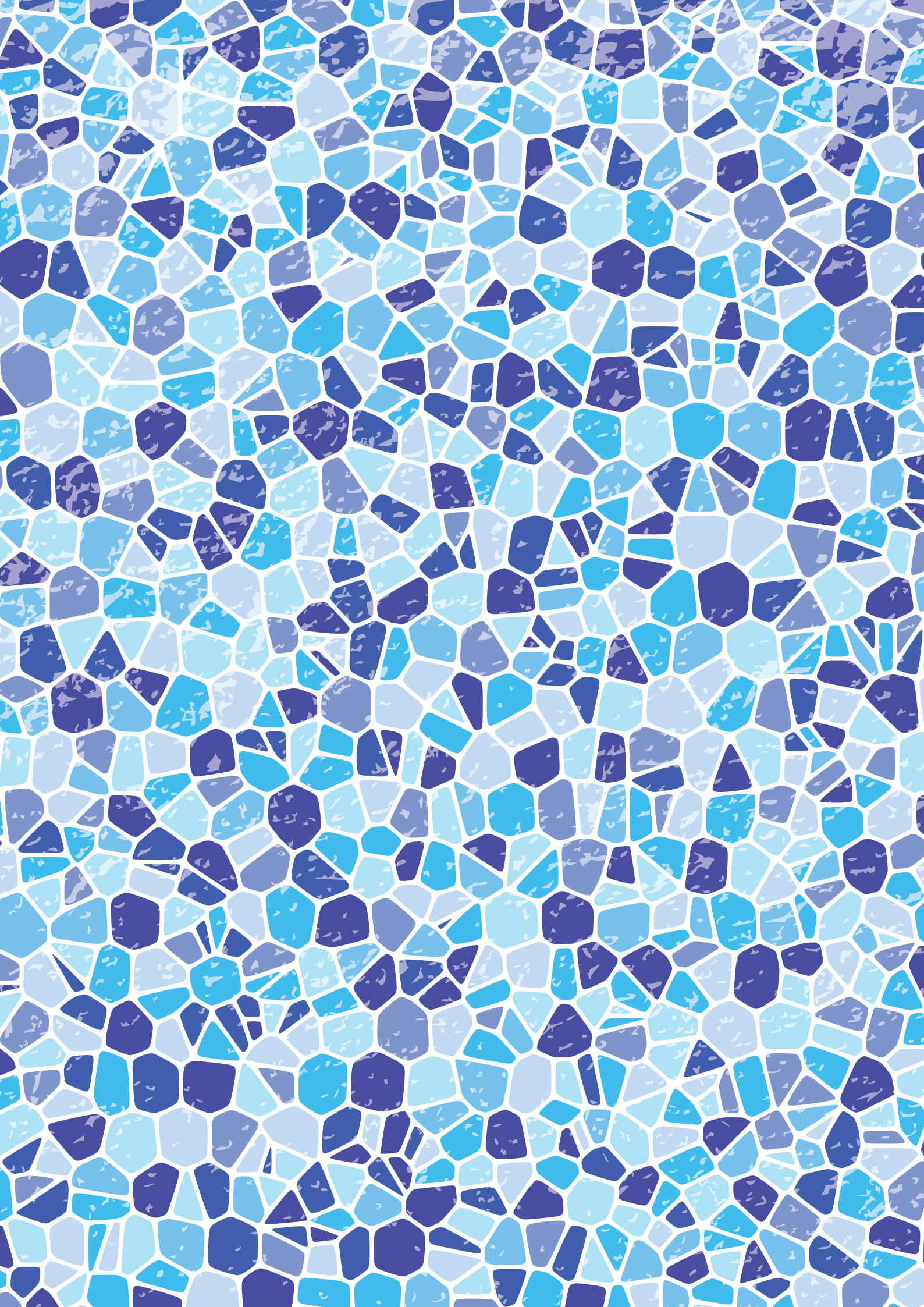
CA formera des comités techniques d'accréditation (CTA) pour mettre en œuvre des politiques / projets / programmes liés à l'accréditation conformément au plan stratégique de l'INMPI. L'adhésion au CTA est ouverte à tous les États Membres.



COMITÉ CONSULTATIF PERMANENT (CCP)

Le Comité Consultatif Permanent est un comité consultatif sur les questions importantes en matière de politique de l'INMPI, coopère avec les membres au sujet du développement international dans le domaine de la normalisation et des domaines connexes et conseille le Conseil d'Administration sur les questions liées à la gouvernance, à la politique et aux activités des conseils. Le CCP doit comporter un minimum de (6) et maximum de (9) membres répartis également entre les trois principaux piliers des activités de l'INMPI: la normalisation, la métrologie et l'accréditation. Le Secrétaire Général est un membre exofficio et rapporteur du CCP.

Les membres du CCP seront nommés par le Secrétariat Général, nommés par le Conseil d'Administration et feront partie de l'Organisation de la Coopération Islamique et de ses organes / organisations internationales / organismes internationalement reconnus / organisations non gouvernementales bien connues dans leur domaine respectif.





İstanbul Dünya Ticaret Merkezi
A1 Blok No:437-438 K:14
Yeşilköy, Bakırköy/İstanbul/TURKEY
34149

T : +90 212 465 65 07-08
F : +90 212 465 65 09
E : secretariat@smiic.org
E : info@smiic.org
W: www.smiic.org

 /Smiic

 /Smiicgs

 /Smiic

